

Bulletin d'Inscription - 40^{ème} Grimpée Chronométrée - Saint PÉRAY - Saint ROMAIN de LERPS

N° DOSSARD

NOM Prénom

Sexe : Masculin Féminin Date de naissance

Adresse Email

Licencié(e) : UFOLEP - FFC - FSGT - FF TRI - FFH

Club (en toute lettre) :

Ville (siège du club) :

Département :

Non Licencié(e) :

Ville :

Département :

Extrait du règlement : L'épreuve est ouverte à toute les fédérations sur présentation de la licence 2024 FSGT, FFC, FFTRI, pour les UFOLEP celle de 2024/2025 et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition. **Les mineurs devront fournir en plus une autorisation parentale.** Chaque participant doit être couvert par une assurance « Responsabilité Civile ». Le port du casque à coque rigide est **obligatoire**. Les participants sont tenus de respecter le code de la route et devront impérativement rester sur la droite de la chaussée pendant et après l'épreuve. En cas de litige, seule la décision de l'organisation sera reconnue. Après l'arrivée à St Romain de Lerps, l'organisation n'est plus responsable du retour des participants. Ils devront respecter le code de la route à la descente du retour jusqu'à St Péray. Tout coureur se présentant après son heure de départ, se verra décompter du temps comme s'il était parti à l'heure (il n'y aura pas d'appel au niveau du poste de départ). Les concurrents qui ne respecteront pas entièrement le règlement ne seront ni chronométrés ni classés.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du règlement disponible sur le site du club.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Tél :



Signature obligatoire

Heure	Minutes	Secondes



Bulletin d'Inscription - 40^{ème} Grimpée Chronométrée - Saint PÉRAY - Saint ROMAIN de LERPS

N° DOSSARD

NOM Prénom

Sexe : Masculin Féminin Date de naissance

Adresse Email

Licencié(e) : UFOLEP - FFC - FSGT - FF TRI - FFH

Club (en toute lettre) :

Ville (siège du club) :

Département :

Non Licencié(e) :

Ville :

Département :

Extrait du règlement : L'épreuve est ouverte à toute les fédérations sur présentation de la licence 2024 FSGT, FFC, FFTRI, pour les UFOLEP celle de 2024/2025 et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition. **Les mineurs devront fournir en plus une autorisation parentale.** Chaque participant doit être couvert par une assurance « Responsabilité Civile ». Le port du casque à coque rigide est **obligatoire**. Les participants sont tenus de respecter le code de la route et devront impérativement rester sur la droite de la chaussée pendant et après l'épreuve. En cas de litige, seule la décision de l'organisation sera reconnue. Après l'arrivée à St Romain de Lerps, l'organisation n'est plus responsable du retour des participants. Ils devront respecter le code de la route à la descente du retour jusqu'à St Péray. Tout coureur se présentant après son heure de départ, se verra décompter du temps comme s'il était parti à l'heure (il n'y aura pas d'appel au niveau du poste de départ). Les concurrents qui ne respecteront pas entièrement le règlement ne seront ni chronométrés ni classés.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du règlement disponible sur le site du club.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Tél :



Signature obligatoire

Heure	Minutes	Secondes

